

Séminaire sur la Promotion de l'Information Statistique

24-25 Octobre 2002
Hôtel Tour Hassan Méridien
Rabat

Plan d'action à long terme de la Direction de la Statistique

Présenté par
Abdelaziz MAALMI, Directeur de la Statistique



Plan d'action à long terme de la Direction de la Statistique

Présentation

Dans les sociétés modernes, le développement et l'information vont ensemble. L'information statistique facilite la prise de décision, le suivi et l'évaluation. Son insuffisance constitue indéniablement une entrave sérieuse au développement économique et social. Et il est très difficile, sinon impossible, d'envisager des actions sociales et économiques en l'absence d'informations statistiques pertinentes, fiables et actualisées.

La société marocaine connaît actuellement des mutations aussi bien sur le plan socio-économique que sur le plan technologique. Face à ces transformations, l'information statistique représente un enjeu de taille pour toute action politique, sociale ou économique. Le système national d'information statistique est ainsi appelé à répondre efficacement et rapidement aux nouvelles exigences du développement durable du Royaume par la production de données fiables, pertinentes, variées, régionalisées et actualisées.

Il est certain que la Direction de la Statistique (D.S.) a réalisé d'importants progrès tant sur le plan quantité (nombre d'opérations réalisées et de domaines touchés) que sur celui de la qualité de l'information (disponibilité d'une information fiable, régulière et actualisée). Cependant, un certain nombre d'insuffisances persistent encore. Celles-ci doivent être comblées moyennant la mise en place d'un plan d'action à long terme axé, pour l'essentiel, sur des actions prioritaires susceptibles d'améliorer et de développer l'information statistique. Ce plan d'action, qui fournit une description complète des opérations que compte mener la D.S., constitue un instrument indispensable de gestion de ses activités. Il vise essentiellement les objectifs suivants :

1. Développer davantage la capacité statistique de la D.S., d'une part, à fournir de manière durable un flux continu d'informations répondant aux préoccupations ressenties dans les domaines social et économique et d'autre part, à participer au renforcement de la coordination en matière de production et d'utilisation des statistiques.
2. Aider à la mobilisation des ressources financières et humaines requises pour réaliser les différentes activités programmées.
3. Sensibiliser les pouvoirs publics pour que l'information économique et sociale, base de toute prise de décision, bénéficie de l'attention qu'elle mérite. Cet intérêt pourrait se concrétiser par la promulgation d'une "loi-cadre" garantissant la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires pour la réalisation des opérations de base dans les délais prévus.

Ce plan d'action à long terme de la D.S. constituera également l'ossature des programmes d'action à moyen terme mis généralement en place à l'occasion de l'élaboration des plans de développement économique et social.

Les principales orientations du plan d'action à long terme de la D.S. sont :

I. Le renforcement des acquis : la Direction de la Statistique a réalisé plusieurs opérations (recensements, enquêtes et études) dont les résultats ont été publiés et largement diffusés. Parmi les principaux acquis, on peut citer :

- L'acquisition de l'expérience pratique en matière de méthodologie, d'organisation, d'exploitation et d'analyse des données issues des recensements et des enquêtes ;
- La production de données statistiques de qualité avec une régularité, une pertinence et une opportunité variables selon les domaines ;
- La décentralisation de la collecte ;
- Le renforcement du rôle de la D.S. dans le système national d'information statistique ;
- La formation pratique des cadres ; ce qui a facilité la dotation du pays en professionnels de la statistique.

Pour renforcer ces acquis, les opérations menées durant les décennies 80 et 90 seront ainsi reconduites, avec une périodicité régulière. Ce qui remédiera au problème de disponibilité de données actualisées dans beaucoup de domaines.

2. La rénovation méthodologique : pour ce chantier statistique, l'accent sera principalement mis sur les innovations suivantes :

- Une amélioration de la méthodologie du recensement de la population : Le recensement de la population est une pratique bien rodée au Maroc. Il est un instrument indispensable pour les informations statistiques décentralisées (régions, provinces, communes).

Pour remédier à ses inévitables points faibles (longue périodicité, coût élevé, difficultés d’appréhender les changements structurels de plus en plus rapides que connaît le pays), la méthodologie du recensement de la population sera revue. Des approches alternatives seront introduites en 2008. La périodicité sera ainsi ramenée à 5 ans. Sa méthodologie se distinguera également par la réalisation d’un recensement exhaustif, avec un questionnaire allégé, et d’une enquête de grande envergure, moyennant un questionnaire approfondi permettant d’assurer la comparabilité avec les recensements passés.

L’échantillon de cette enquête sera d’une taille suffisamment élevée pour pouvoir disposer de données socio-démographiques fiables au niveau des régions, des provinces et des communes.

- Un allègement des questionnaires des enquêtes par sondage : Chaque fois que c’est possible, des allègements substantiels seront introduits dans les questionnaires des enquêtes, sans toutefois perdre l’information statistique essentielle.

Pour faire face au problème de “ non-réponse ” auquel sont confrontées, de plus en plus, certaines enquêtes, les questionnaires seront allégés. Il s’agit particulièrement de l’enquête sur l’emploi, l’enquête sur les niveaux de vie, les enquêtes de consommation, les enquêtes de structure auprès des entreprises, l’enquête sur les investissements des Administrations publiques,

- Une extension de la couverture des indices, avec un changement périodique de leur base de référence et la conception de nouveaux indices : En plus de la réforme des indices suivant une périodicité adéquate, il y a lieu de noter notamment la refonte de l’indice du coût de la vie qui consiste à élargir le champ géographique de l’enquête, l’actualisation du panier et des coefficients de pondération et l’élargissement de la population de référence à d’autres catégories socio-professionnelles. La réforme touchera également l’indice des prix à la production, l’indice de production et l’indice des prix de gros suivant un échancier adéquat. De nouveaux indices pourraient être élaborés pour répondre aux besoins des différents utilisateurs.

3. L’élargissement de la couverture thématique des opérations menées : les actions à entreprendre permettront de développer les aspects thématiques suivants :

- En matière d’indices, le plan prévoit la conception d’autres indices concernant les salaires, le chiffre d’affaires, les biens d’équipement.
- Concernant l’observation de la conjoncture, les enquêtes trimestrielles seront étendues aux secteurs du commerce et des services marchands non financiers.

- En ce qui concerne les statistiques économiques, les actions à entreprendre consisteront à :
 - mettre en place un dispositif permanent afin de produire des informations statistiques annuelles sur les entreprises du bâtiment et des travaux publics, du commerce et des services ;
 - suivre périodiquement le secteur informel et les circuits de distribution.
- Pour l'aspect social, les mesures à prendre visent à :
 - développer davantage les statistiques démographiques (mortalité, fécondité et migration) par la réalisation d'une enquête démographique d'une façon périodique ;
 - mettre en place un dispositif permanent d'observation des niveaux de vie ;
 - fournir périodiquement des statistiques sur les loisirs et les activités socio-culturelles de la population ;
 - répondre d'une façon régulière aux besoins en statistiques sur les dépenses et la consommation des ménages, la famille, l'emploi du temps, ...
- Concernant les institutions privées sans but lucratif (en particulier les ONG), il sera également prévu de réaliser périodiquement des enquêtes par sondage pour mesurer leur contribution au développement économique et social du Royaume.

4. L'adoption d'un numéro d'identification unique pour les entreprises et leurs établissements : c'est la clé de voûte du système des statistiques d'entreprises. La mise en place d'un répertoire national d'entreprises et d'établissements, grâce notamment à l'instauration d'un système d'identification unique, facilitera entre autres :

- Le suivi de l'évolution démographique des entreprises et des établissements ainsi que leurs différents mouvements ;
- La constitution d'une base de sondage sur les entreprises et les établissements actualisée en permanence ;
- L'établissement d'un système des statistique d'entreprises cohérent et complet.

5. Un changement régulier des bases des comptes nationaux et des principaux indices établis par la D.S. : concernant la comptabilité nationale, le travail actuel consiste à mettre en place le nouveau système de comptabilité nationale "SCN 93",

avec comme année de base 1998. Ceci est, rendu possible grâce au travail de mise à niveau du système national d'information par la réalisation d'opérations, de grande envergure, telles que l'enquête de structure, l'enquête sur les niveaux de vie, l'enquête sur l'investissement, l'enquête sur le secteur informel, l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages,... Contrairement aux années passées, la mise à jour de la base des comptes nationaux s'effectuera tous les cinq ans à partir de la future mise à jour où l'année 2005 sera l'année de base.

On prévoit aussi d'engager un travail régulier de réforme des différents indices publiés. Pour l'indice du coût de la vie, en plus d'un élargissement progressif de son champ territorial, la réforme de sa base (panier de produits observés et pondération) se fera tous les cinq ans, grâce aux données issues des enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages et des enquêtes lourdes sur les niveaux de vie des ménages.

6. Une plus grande mobilisation des sources d'information administratives à des fins statistiques : les fichiers administratifs offrent le grand avantage de fournir des données au niveau local à un coût de mobilisation très réduit.

Des départements ministériels et des organismes semi-publics et privés détiennent une masse importante d'informations-clés qui mériteraient d'être davantage mobilisées, organisées, structurées et diffusées. Des efforts importants doivent être ainsi déployés pour assurer l'efficacité requise dans l'exploitation des statistiques sous-produites, notamment en matière de procédure de collecte et de transmission rapide des informations collectées. On notera ici que des statistiques indispensables au suivi de la conjoncture démographique et sanitaire de la population (statistiques de l'Etat civil, par exemple) demeurent encore fragmentaires et d'une couverture manifestement insuffisante (cas de l'enregistrement des décès). Par conséquent, un travail de consolidation de cette source doit être impérativement engagé.

7. L'intégration de la dimension régionale dans les opérations de base : la mise en œuvre de la politique de régionalisation s'accompagnera certainement d'une augmentation des besoins en informations statistiques régionales et provinciales. Dans ce nouveau contexte, le programme de travail à moyen et à long termes de la D.S. prendra en compte la dimension locale et régionale de façon beaucoup plus systématique que par le passé. Certaines opérations de base (recensements et enquêtes lourdes) doivent, assurer une portée régionale et provinciale à leurs résultats.

8. La décentralisation de la collecte et du traitement des données : les Directions Régionales (D.R.) du Ministère de la Prévision Economique et du Plan seront des acteurs très importants dans la mise en œuvre du plan d'action à long terme de la Direction de la Statistique. Elles seront ainsi appelées à participer aux travaux de préparation des dossiers méthodologiques des opérations programmées et assureront également la conduite des travaux sur le terrain, la saisie, l'apurement des fichiers, l'analyse et la diffusion des résultats obtenus au niveau de leurs régions.

Pour réussir cette décentralisation, la D.S. travaillera en étroite collaboration avec les D.R. et leur fournira l'appui technique et matériel nécessaire.

9. La nécessité de l'intégration des activités du plan d'action : l'intégration vise à réaliser de meilleurs résultats et présente plus d'avantages grâce au renforcement mutuel qu'entraîne l'interaction des divers éléments du plan d'action et la mise en commun des ressources financières, humaines et techniques.

Une mesure tendant à une plus grande intégration consiste en l'intégration opérationnelle dans laquelle les activités programmées sont totalement ou partiellement intégrées. Il s'agit notamment de la programmation, du choix des thèmes et de la conception des questionnaires, de l'échantillonnage, des travaux sur le terrain, du traitement et de l'analyse des données.

10. Le renforcement des capacités d'analyse et d'étude : l'intégration des activités de production et d'analyse permet d'élaborer des données de bonne qualité et d'assurer la réalisation d'études plus objectives. Il est donc devenu urgent et nécessaire que les capacités d'étude et de recherche soient développées au sein des différentes Divisions de la D.S. Cela requiert évidemment la disponibilité de ressources humaines compétentes et bien formées.

11. Les bases de données occuperont une place de choix en tant que moyens de gestion rationnelle de l'information et de la diffusion : les activités de diffusion jouent un rôle crucial dans la valorisation des données. Pour promouvoir la diffusion des données, les supports doivent être diversifiés. Des méthodes modernes seront utilisées pour permettre une diffusion plus large et plus adaptée aux besoins des utilisateurs.

12. La mise en place d'un système efficace de coordination et de normalisation : l'esprit de coordination, qui doit animer les intervenants dans l'exécution du plan d'action, constitue l'une des pierres angulaires de la réussite de ce programme. La coordination visera ainsi à éviter les doubles-emplois, les méthodes d'approches non adaptées et le travail stérile d'une part, et, d'autre part, à utiliser d'une façon plus rentable les ressources disponibles.

Il y a également lieu de souligner la nécessité de mettre en place des mécanismes permettant l'établissement de données homogènes par l'utilisation des mêmes concepts, des mêmes normes, et des mêmes outils de travail, tout en assurant la comparabilité avec les données internationales.

Le plan d'action à long terme est également appelé à renforcer les capacités de répondre promptement aux besoins en données nouvelles. La priorité sera accordée à la demande interne, sans ignorer pour autant la demande extérieure.

Pour ce faire, deux enquêtes sont prévues. La première se propose d'identifier les besoins en informations statistiques des différentes composantes du système national d'information statistique et d'assurer un suivi de leurs activités statistiques. La deuxième a pour objet de saisir des besoins en indicateurs socio-économiques des institutions non gouvernementales. Ce dispositif constituera pour la D.S. un instrument qui lui permettra de réagir avec souplesse aux nécessités changeantes et nouvelles en matière de statistiques, et de réajuster son programme de travail.

ANNEXE 1

PROGRAMME D'ACTION A LONG TERME DE LA DIRECTION DE LA STATISTIQUE

I- Recensements et enquêtes par sondage auprès des établissements

- Recensement économique (en 2001-2002, une étude d'évaluation de travaux de mise en place du répertoire des entreprises (en 2008) permettra de se prononcer sur l'éventuelle réalisation d'un nouveau recensement économique en 2012) ;
- Enquête annuelle auprès des entreprises du BTP, du commerce et des services (en 2003, puis tous les ans) ;
- Enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, de l'industrie, de l'énergie et des mines, du bâtiment et des travaux publics, du commerce et des services marchands non financiers (trimestrielle) ;
- Enquête de structure (en 2006, puis tous les cinq ans) ;
- Enquête sur le secteur informel auprès des établissements (en 2005, puis tous les cinq ans) ;
- Enquêtes sur les circuits de distribution(en 2005, puis tous les cinq ans).

II- Recensements et enquêtes par sondage auprès des ménages

- Recensement général de la population et de l'habitat en septembre 2003 (schéma classique) ;
- Recensement général de la population et de l'habitat (tous les cinq ans à partir de 2008, selon une nouvelle méthode qui se résume en l'exécution d'un recensement exhaustif léger et d'une grande enquête auprès des ménages reprenant les questions classiques du recensement général de la population et de l'habitat, mais de manière plus approfondie) ;
- Enquête nationale sur l'emploi (urbain/rural) (annuelle) ;
- Enquête de conjoncture auprès des ménages (en 2006, trimestrielle) ;

- Enquête sur le secteur informel auprès des ménages (en 2005, puis tous les cinq ans) ;
- Enquête démographique nationale à passages répétés (en 2004, puis tous les cinq ans) ;
- Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages (en 2010, puis tous les dix ans ; l'enquête lourde sur les niveaux de vie y sera intégrée) ;
- Enquête permanente sur les niveaux de vie des ménages (une enquête légère en 2007, puis tous les ans) ;
- Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages (une enquête lourde en 2005, puis tous les cinq ans, avec une intégration à l'enquête de consommation chaque dix ans) ;
- Enquête nationale sur la famille (en 2006, puis tous les dix ans) ;
- Enquête sur l'emploi du temps (femmes et hommes) (en 2009, puis tous les dix ans) ;
- Enquête sur les loisirs et les activités socio-culturelles des ménages (en 2007, puis tous les dix ans).

III- Enquête auprès des Administrations publiques et des Collectivités locales

- Enquête exhaustive sur les investissements des Administrations publiques (en 2002, puis tous les ans) ;
- Enquête exhaustive sur les équipements communaux (en 2003, opération permanente qui sera intégrée à l'enquête sur les investissements des Administrations publiques).

IV- Enquêtes par sondage auprès des institutions privées sans but lucratif

- Enquête sur les institutions privées sans but lucratif, en particulier, les ONG (en 2004, puis tous les cinq ans).

V- Système des indices statistiques

V.1- Collecte des données et élaboration des indices

- Indice du coût de la vie (mensuel) ;
- Indice des prix de gros des produits agricoles (mensuel) ;
- Indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière (trimestriel) ;
- Indice de la production industrielle, énergétique et minière (trimestriel) ;
- Indice sur les salaires (en 2005, trimestriel) ;
- Indice des prix de biens d'équipement (en 2006, trimestriel) ;
- Indices du commerce extérieur (trimestriels) ;
- Indice sur le chiffre d'affaires (en 2004, trimestriel).

V.2- Travaux de réforme des indices

- Réforme de l'indice de la production, Base 100 : 1998 (en 2002-2003, puis tous les cinq ans) ;
- Réforme de l'indice du coût de la vie, Base 100 : 1989 (en 2003-2004, puis tous les cinq ans) ;
- Réforme de l'indice des prix à la production (en 2004-2005, puis tous les dix ans) ;
- Réforme de l'indice des prix de gros des produits agricoles (en 2005-2006, puis tous les dix ans) ;
- Réforme des indices du commerce extérieur (en 2002, puis tous les 10 ans).

VI- Statistiques sous-produites

- Collecte des statistiques sous-produites (opération permanente) ;
- Statistiques comptables d'entreprises, utilisation des liasses fiscales (en 2003, puis tous les ans) ;

- Statistiques des autorisations de construire en milieu urbain (mensuelles) ;
- Statistiques du Parc-auto (mensuelles) ;
- Statistiques de l'Etat civil (mensuelles) ;
- Enquête d'évaluation des statistiques de l'état civil (en 2006, puis tous les cinq ans) ;
- Enquête d'évaluation des statistiques des autorisations de construire (en 2004, puis tous les cinq ans).

VII- Bases de données et diffusion

- Echantillon-maître (en 2004, puis une mise à jour tous les 5 ans) ;
- Gestion et mise à jour des bases de données et du site de la D.S. (un suivi permanent) ;
- Système d'information géographique (en 2004, opération permanente);
- Cartographie (en 2001-2003, puis une mise à jour tous les cinq ans) ;
- Répertoire des entreprises (mise en place du dispositif en 2003, opération permanente) ;
- Elaboration des publications périodiques de la D.S. et diffusion (opération permanente).

VIII- Travaux de la Comptabilité Nationale

- Changement de base des comptes nationaux : le travail actuel consiste à mettre en place le nouveau système de la comptabilité nationale "SCN93", avec comme année de base 1998. Un changement de base s'effectuera à partir de 2006, avec 2005 comme nouvelle année de base ; puis, une mise à jour de la base tous les cinq ans.

IX- Coordination

- Enquête sur le système national de l'information statistique (en 2003 pour faire le bilan de la situation actuelle, et ensuite tous les cinq ans pour assurer un suivi de l'activité statistique).
- Etude qualitative des besoins des institutions non gouvernementales en indicateurs socio- économiques (en 2003, puis tous les cinq ans).

ANNEXE 2
Planning des opérations programmées

Opérations	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
I. Recensements et enquêtes par sondage auprès des établissements											
Recensement économique	X										X
Enquête d'évaluation du répertoire des entreprises et des établissements							X				
Enquête annuelle auprès des entreprises du BTP, du commerce et des services		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Enquête de conjoncture auprès des entreprises, de l'industrie, de l'énergie et des mines ; du bâtiment et travaux publics ; du commerce et des services marchands	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Enquête de structure					X					X	
Enquête sur le secteur informel auprès des établissements				X					X		
Enquête sur les circuits de distribution				X					X		
II. Recensements et enquêtes par sondage auprès des ménages											
Recensement général de la population et de l'habitat		X					X				
Enquête sur l'emploi (urbain/rural)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Enquête de conjoncture auprès des ménages					X	X	X	X	X	X	X
Enquête sur le secteur informel auprès des ménages				X					X		
Enquête démographique nationale à passages répétés			X					X			
Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages									X		
Enquête légère sur les niveaux de vie des ménages						X	X	X		X	X
Enquête lourde sur les niveaux de vie des ménages ¹				X							
Enquête sur la famille					X						
Enquête sur l'emploi du temps (femmes et hommes)								X			
Enquête sur les loisirs et sur les activités socio-culturelles des ménages						X					

¹ Enquête lourde sur les niveaux de vie sera intégrée tous les 10 ans à l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages

III. Enquête auprès des Administrations publiques et des Collectivités locales											
Enquête sur les investissements des Administrations publiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Enquête exhaustive sur les équipements communaux ²		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
IV. Enquêtes par sondage auprès des institutions privées sans but lucratif											
Enquête sur les institutions privées sans but lucratif (en particulier les ONG)			X					X			
V. Système des indices statistiques											
5.1 Collecte des données et élaboration des indices											
Indice du coût de la vie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indice des prix de gros des produits agricoles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indice de la production industrielle, énergétique et minière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indice des salaires				X	X	X	X	X	X	X	X
Indice des prix de biens d'équipement					X	X	X	X	X	X	X
Indice du commerce extérieur	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indice sur le chiffre d'affaires			X	X	X	X	X	X	X	X	X

² Cette opération sera intégrée à l'enquête sur les investissements des Administrations publiques.

ANNEXE 2 (suite)

Opérations	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
5.2 Travaux de réforme des indices											
Réforme de l'indice de la production	x	x				x	x				x
Réforme de l'indice du coût de la vie		x	x				x	x			
Réforme de l'indice des prix à la production			x	x							
Réforme de l'indice des prix de gros des produits agricoles				x	x						
Réforme des indices du commerce extérieur	x										x
VI. Statistiques sous-produites											
Collecte des statistiques sous-produites	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Statistiques comptables d'entreprises (utilisation des liasses fiscales)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Statistiques des autorisations de construire en milieu urbain	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Statistiques du parc automobile	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Statistiques de l'Etat civil	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Enquête d'évaluation des statistiques de l'état civil					x					x	
Enquête d'évaluation des statistiques des autorisations de construire			x					x			
VII. Bases de données et diffusion											
Echantillon-maître			x					x			
Gestion et mise à jour des bases de données et du site Internet de la D.S.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Système d'information géographique			x	x	x	x	x	x	x	x	x
Cartographie	x	x			x	x				x	x
Répertoire des entreprises		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Elaboration des publications périodiques de la D.S et diffusion	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
VIII. Travaux de la comptabilité nationale											

Mise en place du nouveau système de comptabilité nationale " SCN 93 "	x	x	x								
Changement de base des comptes nationaux					x	x	x			x	x
IX. Coordination											
Enquête sur le système national de l'information statistique		x					x				
Etude qualitative des besoins des institutions non gouvernementales en indicateurs socio-économiques		x				x					x
TOTAL (Ensemble des activités à mener)	19	25	27	27	29	29	30	30	27	28	30
TOTAL (Recensement et enquêtes sur le terrain)	7	11	10	11	13	12	12	14	14	13	13

ANNEXE 3

Principales caractéristiques des opérations programmées

Opérations	Type d'opération	Périodicité	Durée d'exécution sur le terrain	Taille de l'échantillon
I. Recensements et enquêtes par sondage auprès des établissements				
Recensement économique	Recensement	10 ans	15 mois	Opération exhaustive
Enquête d'évaluation du répertoire des entreprises et des établissements	Enquête	Occasionnelle	3 mois	60 000
Enquête annuelle auprès des entreprises du BTP, du commerce et des services	Enquête	Annuelle	4 mois	2 500
Enquête de conjoncture auprès des entreprises, de l'industrie, de l'énergie, des mines ; du bâtiment et des travaux publics ; du commerce et des services marchands	Enquête	Trimestrielle	1 mois	1 600
Enquête de structure	Enquête	5 ans	6 mois	6 000
Enquête sur le secteur informel auprès des établissements	Enquête	5 ans	6 mois	6 000
Enquête sur les circuits de distribution	Enquête	5 ans	6 mois	6 000
II. Recensements et enquêtes par sondage auprès des ménages				
Recensement général de la population et de l'habitat	Recensement	5 ans	2 semaines	Exhaustif
Enquête sur l'emploi (urbain/rural)	Enquête	Opération permanente	Toute l'année	48 000 ménages/an
Enquête de conjoncture auprès des ménages	Enquête	Trimestrielle	12 mois	15 000 ménages
Enquête sur le secteur informel auprès des ménages	Enquête	5 ans	12 mois	10 000 UPI
Enquête démographique nationale à passages répétés	Enquête	5 ans	Trois mois par passage	90 000 ménages

Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages	Enquête	10 ans	12 mois	15 000 ménages
Enquête légère permanente sur les niveaux de vie des ménages	Enquête	Permanente	Toute l'année	5 000 ménages/an
Enquête lourde sur les niveaux de vie des ménages ¹	Enquête	5 ans	Toute l'année	7 000 ménages
Enquête sur la famille	Enquête	10 ans	3 mois	12 000 ménages
Enquête sur l'emploi du temps (femmes et hommes)	Enquête	10 ans	12 mois	5 000 ménages
Enquête sur les loisirs et les activités socio-culturelles des ménages	Enquête	10ans	3 mois	6 000 ménages
III. Enquête auprès des Administrations publiques et des Collectivités locales				
Enquête sur les investissements des Administrations publiques	Enquête	Annuelle	4 mois	2 300
Enquête exhaustive sur les équipements communaux	Enquête	Annuelle	4 mois	Exhaustive
IV. Enquêtes par sondage auprès des institutions privées sans but lucratif				
Enquête sur les institutions privées sans but lucratif (en particulier les ONG)	Enquête	5 ans	4 mois	3 000

¹ L'enquête lourde sur les niveaux de vie sera intégrée tous les 10 ans à l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages

ANNEXE 3 (suite)

Opérations	Type d'opération	Périodicité	Durée d'exécution sur le terrain	Taille de l'échantillon
V. Système des indices statistiques				
Collecte des données et élaboration des indices				
Indice du coût de la vie	Enquête	Mensuelle	Toute l'année	385 produits et 768 unités 10 000 points de vente environ
Indice des prix de gros des produits agricoles	Enquête	Mensuelle	Toute l'année	30 000 points de vente
Indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière	Enquête	Trimestrielle	Trimestrielle	200 points de vente
Indice de la production industrielle, énergétique et minière	Enquête	Trimestrielle	Mensuelle	700 entreprises
Indice des salaires	Données administratives	Mensuelle	Toute l'année	-
Indice des prix des biens d'équipement	Enquête	Trimestrielle	Toute l'année	-
Indice du commerce extérieur	Données administratives	Trimestrielle	Toute l'année	4 000 produits
Indice sur le chiffre d'affaires	Données administratives	Annuelle	Toute l'année	-
V.2- Travaux de réforme des indices				

Réforme de l'indice de la production	-	Tous les cinq ans	2 ans	-
Réforme de l'indice du coût de la vie	-	Tous les cinq ans	2 ans	-
Réforme de l'indice des prix à la production	-	Tous les dix ans	2 ans	-
Réforme de l'indice des prix de gros des produits agricoles	-	Tous les dix ans	2 ans	-
Réforme des indices du commerce extérieur	-	Tous les dix ans	2 ans	-
VI. Statistiques sous-produites				
Collecte des statistiques sous-produites	Données sous-produites	Opération permanente	Toute l'année	-
Statistiques comptables d'entreprises (utilisation des liasses fiscales)	Données sous-produites	Opération Permanente	Toute l'année	Opération exhaustive
Statistiques des autorisations de construire en milieu urbain	Données sous-produites	Opération Permanente	Toute l'année	-
Statistiques du parc automobile	Données sous-produites	Opération permanente	Toute l'année	-
Statistiques de l'Etat civil	Données sous-produites	Annuelle	Toute l'année	-
Enquête d'évaluation des statistiques de l'état civil	Enquête	5 ans	3 mois	-
Enquête d'évaluation des statistiques des autorisations de construire	Enquête	5 ans	3 mois	-

ANNEXE 3 (suite)

Opérations	Type d'opération	Périodicité	Durée d'exécution sur le terrain	Taille de l'échantillon
VII. Bases de données et diffusion				
Echantillon-maître	Echantillon	5 ans	3 mois	10 % de la base de sondage
Gestion et mise à jour des bases de données et du site Internet de la D.S.	Base de données	Opération permanente	Toute l'année	-
Système d'information géographique	Collecte de données	Annuelle	Toute l'année	-
Cartographie	Collecte de données	5 ans	1 année	-
Répertoire des entreprises	Suivi de la démographie des entreprises	Opération permanente	Toute l'année	-
Elaboration des publications périodiques de la D.S. et diffusion	Diffusion des données	Opération permanente	Toute l'année	-
VIII. Travaux de la Comptabilité nationale				
Mise en place du nouveau système de comptabilité nationale " SCN 93 "	Comptabilité nationale	-	-	-

Changement de bases des comptes nationaux	Comptabilité nationale	5 ans	3 ans	-
IX. Coordination				
Enquête sur le système national de l'information statistique (SNIS)	Enquête	5 ans	Toute l'année	L'ensemble des composantes du SNIS
Etude qualitative des besoins des institutions non gouvernementales en indicateurs socio-économiques	Enquête	Tous les 5 ans	2 mois	500